

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000997

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 5.1) **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISSON) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) **Pirey :** Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER.

Étaient absents : **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOU, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Gennes :** Jean SIMONDON **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Séverine MONLLOR **Nancray :** Daniel ROLET **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Roche lez Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Torpes :** Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOU, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRON, J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

Objet : Annexe au rapport d'orientations budgétaires 2010 : rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Annexe au rapport d'orientations budgétaires 2010 : rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre des préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit cette année le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de la dette.

I. Rappel du contexte national : la crise financière de la fin de l'année 2008 a conduit à la mise en place d'une « charte de bonne conduite » en matière de dette des collectivités locales

Les tensions sur les marchés financiers de la fin d'année 2008 ont mis en relief les difficultés de quelques collectivités territoriales quant à la structure de leur endettement, constitué dans des proportions importantes d'emprunts appelés « produits structurés ».

Apparus en 1992, ces produits financiers ont connu une complexification graduelle pour atteindre un niveau de risque parfois très élevé. L'année 2008 a été caractérisée par la médiatisation de situations spécifiques de certaines collectivités dans un contexte de crise financière (hausse des coûts de financement, des marges, risque de liquidité) et d'échéance électorale.

Les emprunts structurés sont des emprunts parfois opaques, souvent complexes, et d'un intérêt financier sur le long terme relativement discutable.

Toutefois, les emprunts « structurés » sont une catégorie hétérogène car ils sont porteurs de risques assez différents : ils peuvent être indexés sur un cours de change, sur l'inflation, sur l'évolution d'un indice (cours des matières premières par exemple). Il existe des produits « à barrière » (peu « toxiques ») ou assortis d'un coefficient multiplicateur (plus risqués).

La finalité des emprunts structurés est de présenter un gain et des économies de frais financiers en contrepartie de l'existence d'un risque plus ou moins fort (la bonification sera d'autant plus élevée que le risque pris par la collectivité sera important).

A la fin de l'année 2008, des collectivités se sont retrouvées dans une situation financière difficile car les conditions prévues dans leurs contrats d'emprunts structurés se sont réalisées (certaines collectivités ont ainsi payé des taux d'intérêt de plus de 20 %).

Dans son rapport annuel 2009, la Cour des comptes a étudié cette situation et a souhaité une amélioration de la transparence dans la gestion de la dette des collectivités locales et des établissements publics locaux.

En outre, le gouvernement a demandé l'élaboration d'une Charte nationale de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, destinée à moraliser et sécuriser le marché du financement bancaire du secteur public local.

Cette Charte, signée le 7 décembre 2009 par le Ministère de l'Economie, le Ministère de l'Intérieur, et des collectivités territoriales, les associations d'élus et les représentants des banques, est le résultat de la mission confiée par le Gouvernement à Eric Gissler, inspecteur général des Finances, qui a travaillé en concertation avec les acteurs concernés.

En signant cette Charte de bonne conduite, les banques s'engagent à ne plus proposer aux collectivités locales les produits les plus risqués et améliorer l'information des collectivités locales sur les produits proposés.

Les collectivités locales s'engagent quant à elles à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de dette et développer l'information financière sur les produits structurés qu'elles ont souscrits.

Dans la charte, les prêts structurés sont classés en fonction des risques qu'ils comportent :

- d'une part à raison des indices sous-jacents,
- d'autre part à raison de la structure du produit.

**Tableaux des risques prévus par la charte
(par ordre croissant des risques)**

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

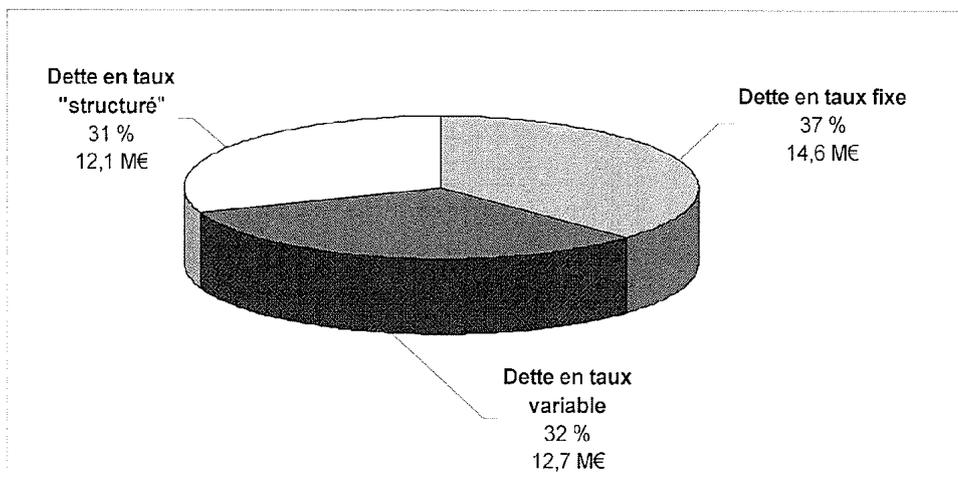
	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

II. Eléments sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Dans le cadre des préconisations de la Charte nationale de bonne conduite et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit cette année le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de la dette.

Au 31 décembre 2009, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève au total à **39,4 M€**.

A/ L'encours de dette du Grand Besançon : la recherche d'un équilibre entre la dette en taux fixe, la dette en taux variable (soumise à l'évolution des taux), et la dette composée de « produits structurés »



Le recours à l'emprunt de fin d'année 2009 vise à renforcer la part de l'encours de dette en taux fixe.

B/ Description des trois « produits structurés » du Grand Besançon

Le Grand Besançon possède dans son encours un produit structuré signé avec le Crédit foncier de France et deux produits structurés signés avec Dexia. Ces contrats ont été signés en 2003.

Il s'agit de produits « structurés » car le Grand Besançon paie un taux avantageux, mais en contrepartie de l'existence d'un « risque » potentiel. Si la condition prévue dans le contrat se réalise, le Grand Besançon paiera alors un taux moins avantageux.

Il s'agit de produits à « barrière désactivante » : le taux fixe bonifié payé (3,35 % et 3,38 %) peut être éventuellement « désactivé » au profit d'un taux variable, si un indice de référence (en l'occurrence l'Euribor 12 mois et le Libor USD 12 mois) dépasse un seuil (une « barrière ») préalablement défini (les barrières prévues par les contrats du Grand Besançon sont 5,5 % pour l'Euribor 12 mois et 7 % pour le Libor USD 12 mois).

Prêteur	Année de réalisation	Budget	Capital restant dû	Taux fixe structuré	Conditions financières
Prêt Crédit Foncier de France	2003	Principal	3 299 999,98 €	Taux fixe à 3,35 %	<i>JUSQU'AU 1/12/2010 :</i> taux fixe à 3,35 % si Euribor 12 mois < 5,5 %, sinon la CAGB paie l'Euribor 12 mois <i>DU 01/12/2010 au 1/12/2018 :</i> taux variable classique Euribor 12 mois + 0,06 %
Dexia 2004-2-5	2003	Transports	2 000 647,37 €	Taux fixe à 3,38 %	<i>JUSQU'AU 1/01/2012 :</i> taux fixe à 3,38 % si le Libor USD 12 mois < 7% ; sinon la CAGB paie le Libor USD 12 mois
Dexia Prêt 2004-8-5	2003	Principal	6 802 201,06 €	Taux fixe à 3,38 %	<i>DU 1/01/2013 au 1/01/2020 :</i> taux variable classique Euribor 12 mois + 0,00 %
TOTAL			12 102 848,41 €		

A partir de décembre 2010, le contrat Crédit foncier de France basculera en taux variable classique, avec des conditions de marges intéressantes (0,06 %).

A partir de 2013, les deux contrats Dexia basculeront en taux variable, avec des conditions de marges très intéressantes (marge nulle).

Au 1^{er} janvier 2013, il n'existera donc plus de produit structuré dans l'encours de dette du Grand Besançon.

Situation des produits structurés du Grand Besançon sur la base du tableau des risques de la Charte de bonne conduite

	Indices sous-jacents	Classification des produits structurés CAGB
1	Indices zone euro	<i>Prêt Crédit Foncier de France (Euribor 12 mois)</i>
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	
3	Ecart d'indices zone euro	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	<i>Prêts Dexia 2004-2-5 et 2004-8-5 (Libor USD 12 mois)</i>
5	Ecart d'indices hors zone euro	

	Structures	Classification des produits structurés CAGB
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	<i>Prêt Crédit Foncier de France Prêts Dexia 2004-2-5 et 2004-8-5</i>
C	Option d'échange (swaption)	
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
E	Multiplicateur jusqu'à 5	

1. Les indices sous-jacents des « produits structurés » du Grand Besançon

Le contrat Crédit foncier de France est classé dans la catégorie « 1 » (la moins risquée) car l'Euribor 12 mois est un indice de la zone euro. Les deux autres produits Dexia sont classés dans la catégorie « 4 » car le Libor USD 12 mois est un indice hors zone euro.

2. La structure des « produits structurés » du Grand Besançon

Le produit Crédit foncier de France et les deux produits Dexia sont classés dans la catégorie « B » (peu risquée) car il s'agit de produits « à barrière » simple, sans effet de levier.

Selon la Cour des comptes et la charte de bonne conduite, les produits à « barrière » simple sont peu risqués. En cas de franchissement de la barrière, l'emprunteur se retrouve en effet dans la situation qui aurait été la sienne s'il avait décidé de souscrire un emprunt à taux variable.

Jusqu'à présent, les barrières prévues par les contrats n'ont jamais été dépassées et le Grand Besançon paie donc les échéances sur la base des taux fixes bonifiés (3,35 % et 3,38 %).

Les taux étant actuellement à un niveau historiquement faible, il est très peu probable de voir les barrières être franchies à court et moyen terme.

Niveau Euribor 12 mois au 15 janvier 2010 : 1,23 % (rappel de la barrière : 5,5 %).

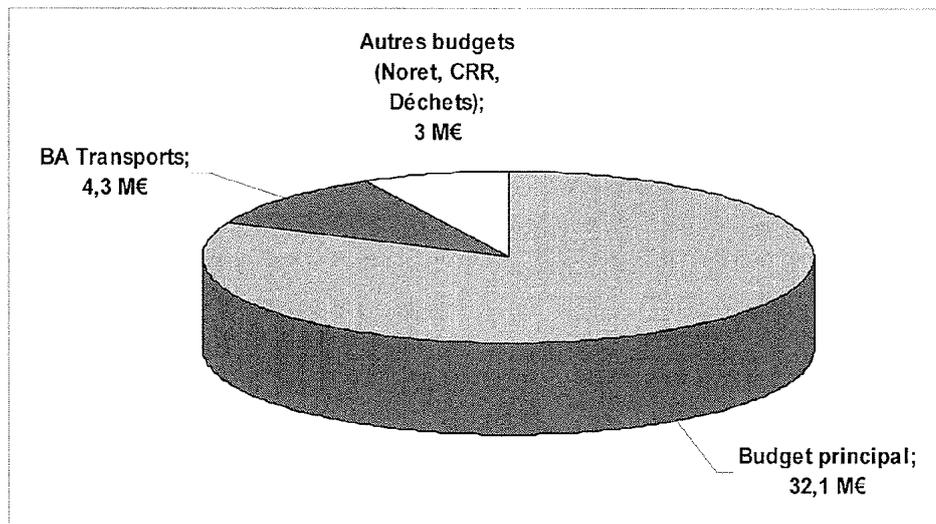
Niveau Libor USD 12 mois au 15 janvier 2010 : 0,90 % (rappel de la barrière : 7 %).

3. Stratégie du Grand Besançon en matière de produits structurés

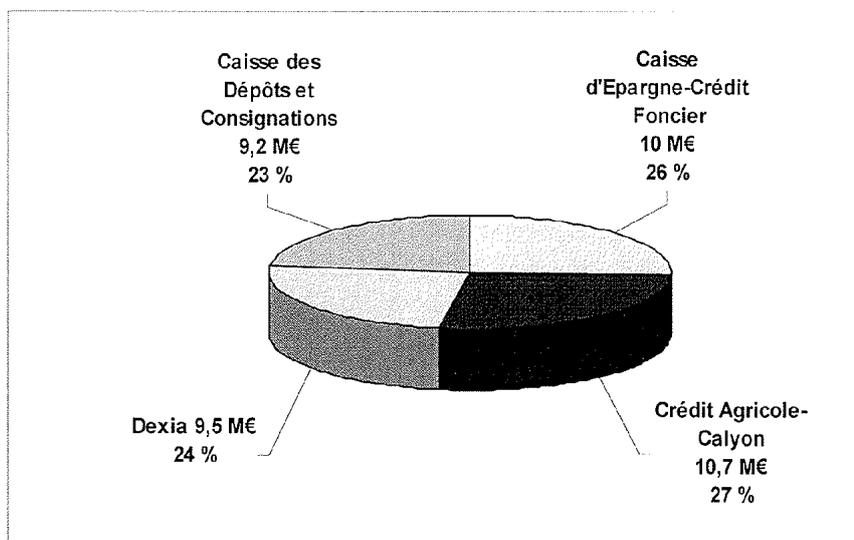
La stratégie menée par le Grand Besançon consiste à éviter les propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme. Cette stratégie consiste à effectuer un arbitrage entre la nécessité d'optimiser la dette, saisir les opportunités offertes par les marchés financiers mais aussi sécuriser la dette sur le long terme.

Cette orientation a notamment été retenue lors de la dernière consultation menée en 2006 pour assurer le financement bancaire au titre de la « LGV » et des infrastructures routières (34,4 M€ d'emprunts signés en taux fixe ou taux variable).

C/ Un encours de dette réparti entre les différents budgets du Grand Besançon



D/ Les quatre partenaires bancaires du Grand Besançon



E/ L'utilisation des contrats « revolving » pour optimiser la dette

Les emprunts « revolving » sont des emprunts procurant des ressources budgétaires (comme des contrats d'emprunts classiques) mais qui peuvent par ailleurs être remboursés temporairement lorsque la collectivité a des excédents de trésorerie, ce qui permet des économies de frais financiers.

Trois contrats d'emprunts du Grand Besançon sont dotés de cette faculté « revolving » :

- le contrat Caisse des dépôts et Consignations au titre du financement de la LGV.
- le contrat Calyon signé en 2003,
- le contrat Calyon signé en 2006 au titre du financement des infrastructures routières.

Dans la cadre d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, la Grand Besançon a effectué en 2009 des remboursements « revolving » à hauteur de 8,8 M€, générant ainsi des économies d'intérêts substantielles (estimées à 300 K€).

F/ Le volume d'emprunts disponibles sur des contrats en cours (déjà signés)

Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques des contrats d'emprunts du Grand Besançon sur lesquels des enveloppes restent à mobiliser. Au 31 décembre 2009, il reste un montant disponible total de **18,7 M€**, à mobiliser sur quatre contrats.

Prêteur	Montant initial	Contrat affecté à un budget particulier ?	Plafond autorisé au 31/12/2009	Montant déjà utilisé au 31/12/2009	Montant disponible = Plafond autorisé - capital utilisé	Indices disponibles	Observations
Calyon	11 000 000,00 €	NON	8 900 000,00 €	4 389 000,00 €	4 511 000,00 €	Multi index Euribor +0.05 TAM+0.07 Tag 03 M+0.07 Taux fixes du marché	TRAVAIL EN COURS AVEC CALYON SUR UTILISATION DE CE CONTRAT
Calyon	15 400 000,00 €	INFRA ROUTIERES B PRINCIPAL	15 400 000,00 €	6 300 000,00 €	9 100 000,00 €	Multi index Eonia+0.015 Euribor +0.0075 T4M+0.015 Tag 03 M+0.015 Taux fixes du marché	contrat INFRA de 15.4 M€ signé en 2006 amortissement à partir de début 2011 TRAVAIL A MENER EN 2010 SUR UTILISATION DE CE CONTRAT
Caisse des Dépôts et Consignations	13 200 000,00 €	LGV B PRINCIPAL	13 200 000,00 €	9 200 000,00 €	4 000 000,00 €	mobilisation : Euribor sans marge amortissement en taux fixe : 4,05 % et 4,20 %	contrat LGV signé en 2006 amortissement à partir de septembre 2009 (8M€) et fin 2012 (5,2 M€)
Crédit foncier	5 800 000,00 €	INFRA ROUTIERES B PRINCIPAL	5 800 000,00 €	4 700 000,00 €	1 100 000,00 €	mobilisation : Eonia+ 0.012 amortissement en taux fixe : 4,15 %	contrat INFRA de 5,8 M€ signé en 2006 amortissement à partir de début 2011
total	39 600 000,00 €			19 889 000,00 €	18 711 000,00 €		

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 19.FEV 2010